



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 6304

Texte de la question

M. Jean de Boishue attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des centres d'hebergement et de readaptation sociale. Il semble que la faible progression de leur budget prevue pour 1994 oblige ces organismes a limiter leurs activites. Cette limitation serait fort dommageable dans un contexte de crise economique qui favorise l'exclusion. Il lui demande donc de prendre en compte ces difficultes et de lui preciser quelles mesures elle envisage de prendre pour y remedier dans le cadre de la loi de finances pour 1994.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. de Boishue Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6304

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3264

Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3655